02B-212000335-20230413-2023010434motio-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2023 Affichage : 03/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 avril 2023

MOTION

Déposée par le groupe Bastia social et solidaire

Objet : Soutien aux mairies d'Afa et d'Appiettu

Date de la convocation: 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame CARRIER Marie-Dominique; Monsieur DEL MORO Alain; Monsieur LINALE Serge; Monsieur ROMITI Gérard; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Madame SALGE Hélène; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame COLOMBANI Carulina à Madame PIPERI Linda;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230413-2023010434motio-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2023 Affichage : 03/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le conseil municipal,

Considérant les attentats qui ont visé les Mairies d'AFA et d'APPIETTO les 22 et 26 mars 2023 et plus récemment un bien appartenant à Madame Simone GUERRINI, Adjointe au Maire d'AJACCIO :

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre s'étant abstenus.

Article 1:

- **Estime** avec force que de tels actes sont inadmissibles et condamnables et que dans une Démocratie l'expression politique passe par la prise de position publique, la participation au débat et bien sûr l'utilisation du bulletin de vote ;

Article 2:

- **Rappelle** que les élus, au service des populations sont les garants de la Démocratie et qu'ils méritent respect et considération.

Article 3:

- **Précise que** les élus du Conseil Municipal de Bastia expriment leur totale et entière solidarité avec leurs collègues victimes de ces actes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 03/05/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.